

maître d'ouvrage

commune de Mirmande

dossier de diffusion

carte communale

Plan du zonage au 1/10 000

maître d'ouvrage

direction départementale

de l'Équipement de la Drôme



service Aménagement Nord
studio d'aménagement
4 place Lattès R.P. 1013
26015 VALENCE cedex
tel: 04/75/79/75/79

LEGENDE



N

Zone "C" dite constructible, destinées à accueillir les constructions, notamment les bâtiments à usage d'habitation

Zone "N" où ne sont admises que les constructions nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles ainsi que l'adaptation, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes



maître d'ouvrage

commune de Mirande

dossier de diffusion

carte communale

Partie A du plan du zonage au 1/2000

maître d'ouvrage

direction départementale

de l'Équipement de la Drôme



délibération: 26/06/2006

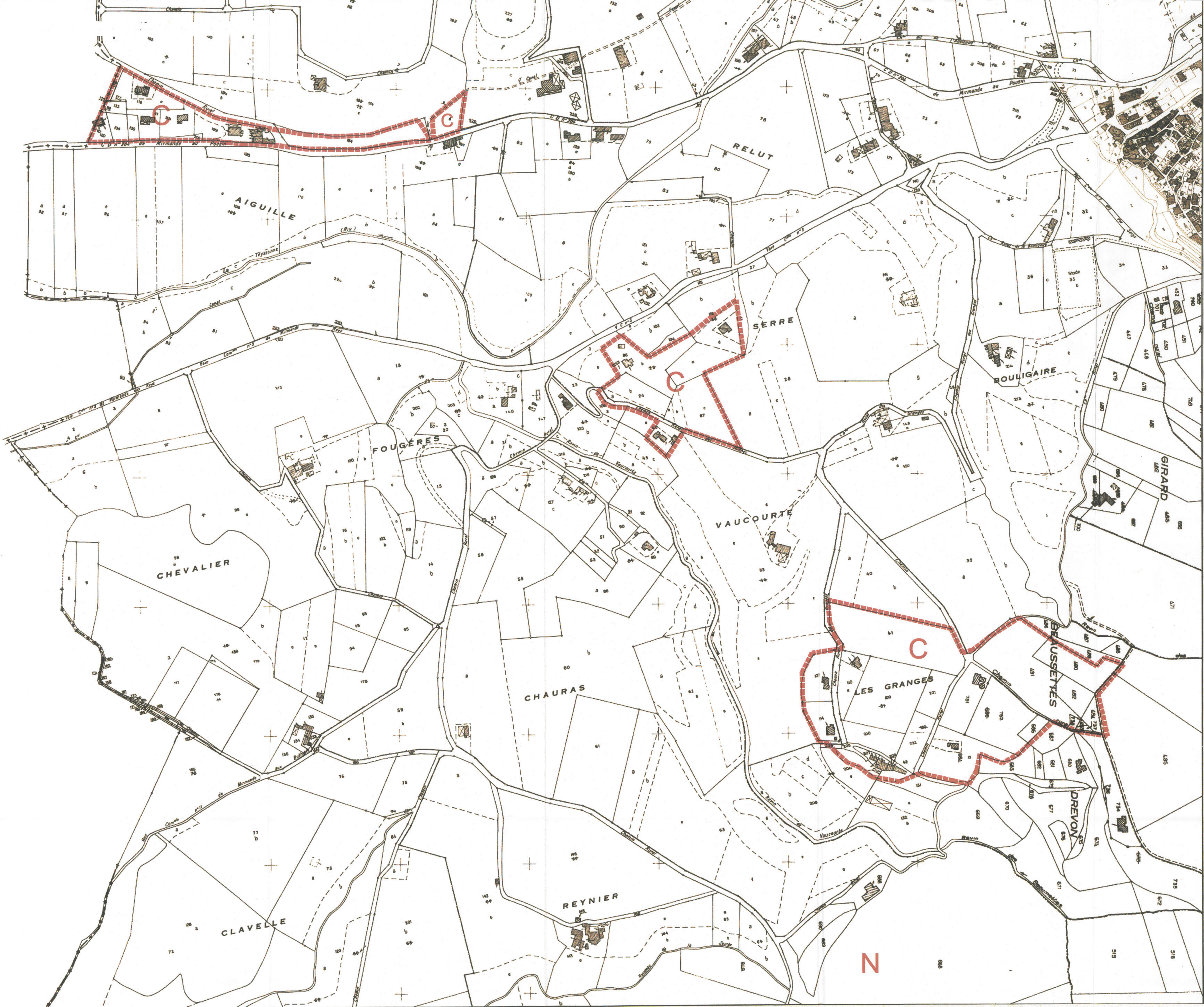
accord Préfet: 17/06/2006

Echelle: 1/2000

LEGENDE

Zone "C" dite constructible, destinées à accueillir les constructions, notamment les bâtiments à usage d'habitation

Zone "N" où ne sont admises que les constructions nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles ainsi que l'adaptation, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes



maître d'ouvrage

commune de Mirmande

dossier de diffusion

carte communale

Partie B du plan du zonage au 1/2000

maître d'ouvrage

direction départementale

de l'Équipement de la Drôme



service Aménagement Nord
atelier d'Aménagement
4 place Lattès B.P. 1013
26015 VALENCE cedex
tél: 04/75/79/75/79

délibération: 26/06/2006

accord Préfet: 17/06/2006

Echelle: 1/2000

LEGENDE

Zone "C" dite constructible, destinées à accueillir les constructions, notamment les bâtiments à usage d'habitation

Zone "N" où ne sont admises que les constructions nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles ainsi que l'adaptation, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes



maître d'ouvrage

commune de Mirmande

dossier de diffusion

carte communale

Partie C du plan du zonage au 1/2000

maître d'ouvrage

direction départementale

de l'Équipement de la Drôme



délibération: 26/06/2006

accord Préfet: 17/08/2006

Echelle: 1/2000

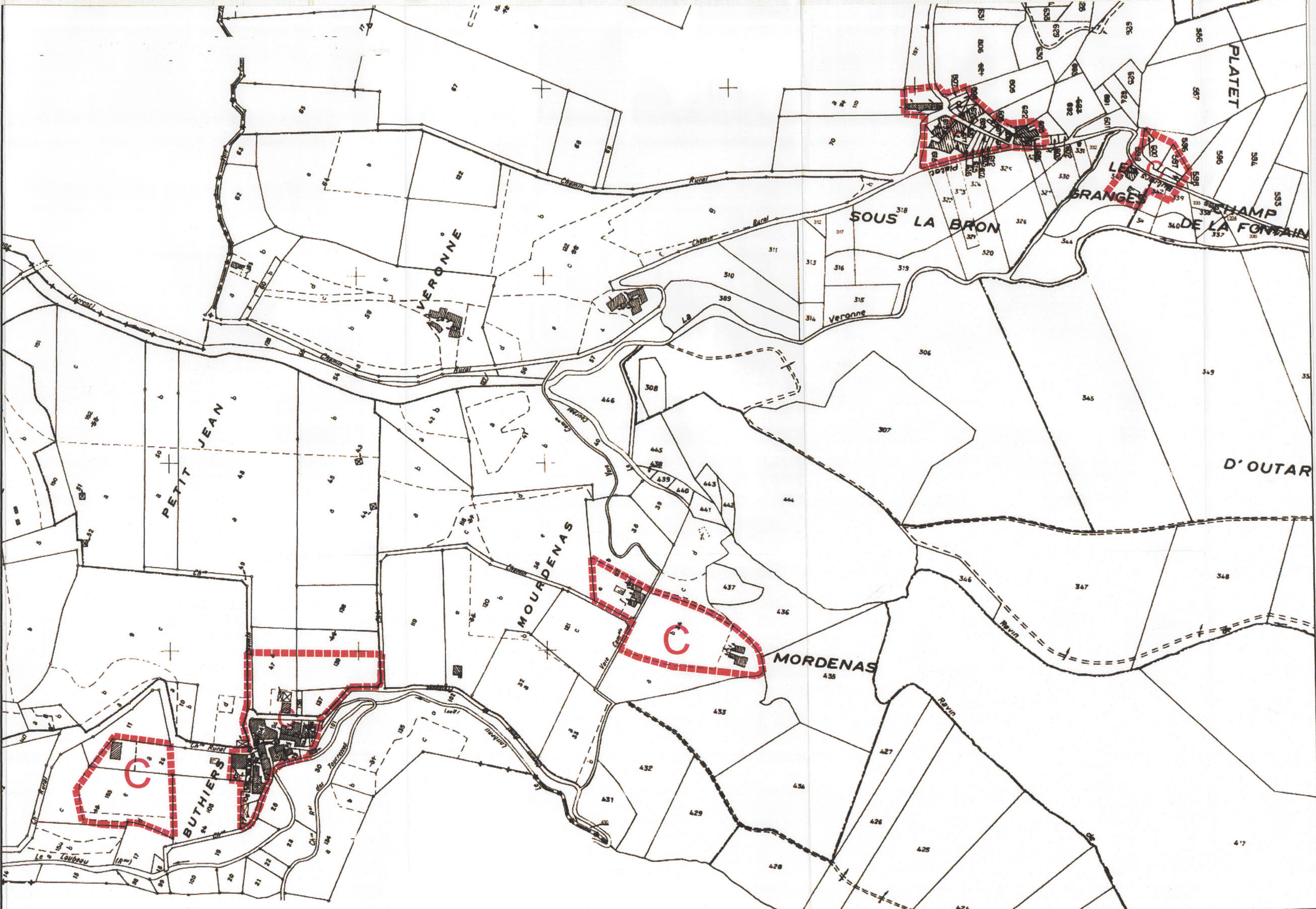
LEGENDE

C

N

Zone "C" dite constructible, destinées à accueillir les constructions, notamment les bâtiments à usage d'habitation

Zone "N" où ne sont admises que les constructions nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles ainsi que l'adaptation, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes



maître d'ouvrage

commune de Mirmande

dossier de diffusion

carte communale

Partie D du plan du zonage au 1/2000

maître d'ouvrage

direction départementale

de l'Équipement de la Drôme



service Aménagement Nord
atelier d'Aménagement
4 place Laitones B.P. 1013
26015 VALENCE cedex
tél: 04/75/79/75/79

délibération: 26/06/2006

accord Préfet: 17/08/2006

Echelle: 1/2000

LEGENDE

C

Zone "C" dite constructible, destinées à accueillir les constructions, notamment les bâtiments à usage d'habitation

N

Zone "N" où ne sont admises que les constructions nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles ainsi que l'adaptation, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes

